

Ne nous libérez pas, on s'en charge

Une histoire des féminismes de 1789 à nos jours

Bibia Pavard, Florence Rochefort, Michelle Zancarini-Fournel

Ne nous libérez pas, on s'en charge. Une histoire des féminismes de 1789 à nos jours ; Bibia Pavard, Florence Rochefort, Michelle Zancarini-Fournel, éditions la découverte, août 2020.

Bibia Pavard, historienne à l'université Paris-II Panthéon-Assas (Casrim), est l'autrice de *Si je veux, quand je veux. Contraception et avortement dans la société française (1956-1979)* (PUR, 2012) et *Mai 68* (PUF, « Que sais-je ? », 2018).

Florence Rochefort est historienne au CNRS (GRSL). Elle a codirigé *Le Siècle des féminismes* (L'Atelier, 2004), *Qu'est-ce que le genre ?* (Payot, 2013) et a publié notamment *Histoire mondiale des féminismes* (PUF, « Que sais-Je ? », 2018)

Michelle Zancarini-Fournel, historienne à l'université Lyon-I (Larhra), a codirigé *Le Siècle des féminismes* (L'Atelier, 2004) et a notamment publié *Les Lutttes et les Rêves. Histoire populaire de la France de 1685 à nos jours* (La Découverte/Zones, 2016). Elles sont toutes les trois membres de la revue *Clio, Femmes, Genres, Histoire et ont publié ensemble Les Lois Veil. Contraception 1974 et IVG 1975* (Armand Colin, 2012) et *Lutttes de femmes. 100 ans d'affiches féministes* (L'Echappée, 2013).

PROLOGUE – POUR UNE HISTOIRE RENOUVELEE DES FEMINISMES EN FRANCE

« Ne nous libérez pas, on s'en charge ! » est un slogan qui a traversé les siècles, des tricoteuses de la Révolution française au moment #MeToo. Ce slogan met donc l'accent sur la continuité des luttes, sans cesse réactualisées par de nouvelles recrues. Les autrices expliquent que leur projet est de rendre compte de cette énergie portée par les femmes pendant toute l'histoire contemporaine.

Deux interprétations guident le propos, tout au long du livre :

- Les liens entre féminismes, genre et politique
- L'intersectionnalité, à savoir l'imbrication des dominations multiples, même si ce terme est tout à fait récent

En effet, si la pluralité des féminismes est un apport historique déjà bien ancré, il a paru utile de la réinterroger à travers la question de l'intersectionnalité. Formulée en 1989 par la juriste Kimberlé Creenshaw, cette notion vient du droit et de la lutte contre les discriminations envers les femmes noires aux Etats-Unis, du point de vue à

la fois social, racial et familial (en l'occurrence celui des ouvrières de General Motors).

Au sein de l'histoire des féminismes, ce concept incite donc à remettre en lumière la trilogie classe, race, sexe présente dans le renouveau politique et théorique des années 1960 et à y ajouter d'autres catégories telles que l'âge, la religion ou encore la génération. Le débat porte alors sur l'aspect à la fois systémique de la domination de genre et sur son imbrication avec les autres inégalités.

Au sein de l'histoire des féminismes en France, cela incite à porter une attention particulière à l'importance de l'anti-esclavagisme comme racine de la pensée et de l'action féministes, aux liens avec l'émancipation du prolétariat et les libérations coloniales, ou encore à l'imbrication avec les mobilisations LGBTQIA+. Il s'agit donc de souligner la complexité des féminismes en montrant autant des ambivalences, des conservatismes ou des points aveugles que des formes de résistances et des luttes méconnues.

Il ne faudrait pour autant pas en conclure à une continuité, et encore moins à une évolution progressive car chaque moment depuis la Révolution française articule liberté, égalité, identité à travers des actes forts. Des avancées et des reculs scandent cette histoire des féminismes. Les quatre parties correspondent aux principales scissions entre 1789 et es premières décennies du XXIème siècle.

PREMIERE PARTIE : UNE QUETE D'EMANCIPATION A L'ERE DES REVOLUTIONS (1789-1871)

Chapitre I. « Aux armes citoyennes ! » (1789-1804)

Parler de féminismes pendant la Révolution française ne relève pas d'un anachronisme. En effet, discours, proclamations et pratiques féministes se conjuguent pendant la Révolution française, dans des mouvements de femmes. Les militantes, regroupées en sociétés et clubs parfois non mixtes, ont organisé un véritable mouvement populaire féminin. Pendant la Révolution française, une minorité agissante s'affirme entre 1789 et 1795 : d'abord des femmes aisées qui défendent dans des textes et brochures les droits de leur sexe ; et ensuite des protagonistes plus populaires à partir de 1792. 1796-1799 est quant à elle une période de silence.

1. De la cause des Noirs à la cause des femmes

L'esprit des Lumières promeut de nouvelles valeurs telles que l'universalisme, la raison, le bonheur, l'égalité et la liberté. Au nom du Droit naturel, la traite et l'esclavage ont été dénoncés par les philosophes des Lumières. L'Abbé Raynal écrit avec Diderot en 1770 *l'Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes* et récuse le fait qu'une femme puisse être « la propriété de son mari » de même qu'un « nègre la propriété d'un colon ».

De la même manière, Condorcet, en 1781, condamne la traite et l'esclavage dans ses *Réflexions sur l'esclavage des nègres*, et participe à la fondation en 1788 de la Société des amis des Noirs. Dans son *Essai sur la constitution et la fonction des assemblées provinciales* (1788), il soutient que les femmes doivent recevoir la même éducation que les hommes.

Poullain de la Barre (1647-1725) écrit la chose suivante dans un article du 3 juillet 1790 « Sur l'admission des femmes au droit de cité » : « Ou aucun individu de l'espèce humaine n'a de véritables droits, ou tous ont les mêmes ; et celui qui vote contre le droit d'un autre, quels que soient sa religion, sa couleur ou son sexe, a dès lors abjuré les siens ».

On retrouve la même rhétorique qui unit la cause des Noirs à la cause des femmes chez Olympe de Gouges et dans les cahiers de doléances, qui revendiquent l'admission des femmes aux Etats généraux : « Etant démontré avec raison qu'un noble ne peut représenter un roturier ni celui-ci un noble ; de même un homme ne pourrait avec équité représenter une femme. »

2. Des femmes en mouvement dans l'espace public et politique

Dans les émotions populaires, les femmes jouent le rôle de « boute-feux », lancent le mouvement et exhortent au soulèvement dans l'espace public. Elles tiennent également le premier rôle dans les dons patriotiques : elles orchestrent d'ailleurs de manière théâtrale la première action collective en faveur de la Révolution en abandonnant des objets très féminins, mais l'Assemblée refuse à ces donatrices l'autorisation de porter la cocarde tricolore, signe distinctif de la citoyenneté. Si la marche des femmes sur Versailles des 5-6 octobre 1789 a marqué l'historiographie de la Révolution française, ses conséquences politiques ne sont pas véritablement reconnues.

Cette marche marque l'irruption des femmes sur la scène politique et leur exigence de citoyenneté. On passe en effet de revendications frumentaires du quotidien à des exigences politiques. Ces journées rendent visibles les initiatrices de la manifestation, bientôt suivie par l'Assemblée constituante et les clubs, mais elles provoquent également le retour à Paris de la famille royale et signalent donc un basculement dans le cours politique. L'historien Jean-Clément Martin estime qu'il s'agit de la première et dernière victoire des femmes révolutionnaires. Les participantes à la marche reçoivent des brevets et des médailles de civisme.

3. Des « citoyennes sans citoyenneté »

Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, Olympe de Gouges, septembre 1791 : « Les mères, les filles, les sœurs représentantes de la nation demandent à être constituées en Assemblée nationale. Considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de la femme sont les seules causes des

malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer dans une déclaration solennelle, les droits naturels inaliénables et sacrés de la femme. » Le texte complet est introduit par une adresse à la reine Marie-Antoinette en tant que mère et épouse, et se clôt par un appel à l'abolition de l'esclavage des Noirs. Si des revendications féministes se manifestent pendant la Révolution française, on le doit à l'affirmation du principe d'égalité et à la remise en cause de la famille patriarcale : en 1792, des lois sont votées pour autoriser le divorce et la reconnaissance des enfants naturels. Il s'agit donc de « citoyennes sans citoyenneté » (Dominique Godineau) : elles participent au politique et au souverain mais sont exclues des droits politiques liés à la citoyenneté (droit de voter et de servir la garde nationale). A partir de 1793, le Comité de sûreté générale se prononce contre les droits politiques de femmes et pour qu'elles se consacrent « aux soins les plus importants auxquels la nature les appelle. » Ainsi, « les clubs et sociétés populaires de femmes sous quelque domination que ce soit sont interdits. » Ainsi s'enracine une forme genrée de la citoyenneté, même si quelques espaces ont permis aux femmes de ne pas être totalement exclues du politique, et en premier lieu l'école. Ainsi, chargées par le gouvernement de l'an II d'inculquer aux élèves la morale républicaine, des institutrices militantes des sociétés populaires dispensent une éducation politique aux filles, promouvant ainsi un modèle alternatif de citoyenneté (Marie-Catherine Roget en est un exemple). Les écoles de filles apparaissent ainsi comme des laboratoires pédagogiques et politiques.

4. Des hommes antiféministes (et quelques féministes)

Condorcet, Jacques-Marie Rouzet réclament le droit de vote pour les femmes. Pierre Guyomar, maire de Guingamp, présente à la Convention le 29 avril 1793 une brochure, « Le partisan de l'égalité politique entre les individus ou problème très important de l'égalité en droits et de l'inégalité en fait », qui proclame : « Apôtres de l'égalité, traitons les femmes égales et marchons de front dans la carrière politique. » A l'inverse, Rousseau distingue le sujet « soumis aux lois de l'Etat » (les femmes) et le citoyen « participant à l'autorité souveraine » (les hommes).

5. « De pain et la Constitution »

En 1794 et 1795, la hausse continue des prix provoque une crise des subsistances et les mouvements de femmes se multiplient partout en France. A l'occasion de ces manifestations, des exigences politiques s'ajoutent aux revendications sur le pain.

Chapitre II. Les féministes saint-simoniennes (1832-1834)

Les saint-simoniennes, notamment à travers leur journal *La femme libre* entre le 15 août 1832 et avril 1834 relancent une mobilisation collective pour l'émancipation des

femmes. L'aventure des féministes saint-simoniennes s'inscrit dans une démarche de prise de parole et d'écriture qui trame les expériences d'émancipation collective et personnelle. Ce féminisme prolétaire défend un projet d'affranchissement des femmes par elles-mêmes.

1. Le saint-simonisme et la doctrine de Prosper Enfantin

Les fondements de la doctrine saint-simonienne s'appuient sur des écrits du comte de Saint-Simon, qui s'attachent à l'idée que le progrès, au cœur de la société industrielles, permettra d'éradiquer pacifiquement l'exploitation de la classe la plus pauvre. Les mesures proposées ont des allures de collectivisme par la suppression de l'héritage et l'abolition de la propriété privée des biens de production. Les saint-simoniens, et Prosper Enfantin en particulier, ont été des lecteurs de Fourier qui, en 1808, dénonçait les vices du système conjugal et affirmait que « l'extension des privilèges des femmes est le principe général de tous les progrès sociaux. » Enfantin s'adresse alors dès le 1^{er} octobre 1830 à la nouvelle chambre pour demander l'égalité religieuse, politique et civile des deux sexes.

2. Vers l'affranchissement des femmes par elles-mêmes

Le journal *La Femme libre* entend libérer les femmes de la « tyrannie des hommes ». Sont ainsi mis en cause l'égoïsme de la gent masculine, le Code civil qui contraint à l'obéissance et à l'impuissance civile et politique, la religion chrétienne et les préjugés moraux. « Avec l'affranchissement de la femme viendra l'affranchissement du travailleur » est-il indiqué en exergue du journal. Suzane Voilquin, rédactrice, explique que la cause défendue se veut universelle puisque issues du peuple ou privilégiées, les femmes subissent l'oppression et l'esclavage de leurs maîtres et que leurs « sœurs » doivent être solidaires les unes des autres. La non-mixité leur permet de s'affranchir des normes sociales mais aussi des stratégies de pouvoir et de séduction du Père Enfantin qui ne cesse d'opposer ses « filles ». Les rédactrices appellent alors à la conquête d'autonomie des femmes : l'indépendance permettra de les délivrer de leur identité servile et de leur manque de personnalité propre.

3. La liberté d'aimer en débat

Le divorce, autorisé par la demande d'un seul en 1792, limité par le Code civil, est finalement interdit en 1816. Les militantes de ces années vont alors avoir à cœur de défendre le divorce et le choix de son conjoint. *La femme libre* mentionne la multiplicité des amours mais surtout le libre choix du bon partenaire, dans une logique de désir féminin. Claire Démar est une de ces militantes qui condamne

l'iniquité du Code civil et du mariage, qu'elle compare à une prostitution légale, étant le seul contrat qui soumet l'une des parties à l'obéissance.

Flora Tristan, qui lance l'Union universelle des ouvriers et des ouvrières qui préfigure l'internationalisme est la première à inclure les femmes dans son projet d'union ouvrière. Elle affirme ainsi que « l'homme le plus opprimé peut opprimer un être qui est sa femme ; elle est le prolétaire du prolétaire lui-même. »

Chapitre III. L'espoir égalitaire de 1848

Pour les femmes muselées par le régime de Louis-Philippe, les journées de 22 et 23 1848 et l'avènement de la Seconde République représentent un événement fondateur. En 1848, le soutien des féministes est sans faille à la République et au nouveau gouvernement provisoire, dont elles espèrent l'adhésion à leurs revendications égalitaires.

1. Une démarche collective de « sœurs »

La Voix des femmes est un comité mené par Eugénie Niboyet, qui rassemble les femmes les plus actives, la plupart anciennes saint-simoniennes, qui ont acquis une véritable maturité de femmes autonomes et aguerries.

2. Convergence entre féminisme républicain et féminisme socialiste

La révolution de 1848 libère la capacité d'agir des militantes et permet, dans un premier temps, la convergence entre un féminisme populaire, un féminisme éducatif et social, plus moraliste et maternaliste, et un féminisme des droits hérité de la Révolution française. Mais la conviction égalitaire n'est pas audible par la majorité des hommes, qui ne perçoivent la question des femmes qu'à travers les besoins de la famille et développent une véritable détestation de celles qui luttent pour leurs droits. Au-delà de l'émancipation, l'égalité des droits trouve en la République un ancrage politique et social plus solide qu'en 1830. Le lien à une rhétorique de l'esclavage s'en trouve réduit, alors que le 27 avril 1848 Victor Schoelcher fait voter un décret sur l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises.

Les militantes Désirée Gay et Jeanne Deroin fondent l'Association mutuelle des femmes et leur propre journal, *La Politique des femmes*. Mais comme en 1793 et 1795, la répression des mouvements populaires passe par l'exclusion drastique des femmes de l'espace politique.

3. Revendiquer ses droits : économiques, éducatifs, politiques

La révolution de 1848 proclame le droit au travail comme principe républicain. Il faut alors, pour les féministes, convaincre le gouvernement d'une urgence et dépasser le fort préjugé contre le travail des femmes, celles-ci étant censées se consacrer à leur vocation de mère. En effet, à l'encontre d'un familialisme républicain qui oppose sans cesse les deux sphères selon une division genrée, les féministes articulent toujours le privé et le politique. Les propositions ne sont pas entendues par les milieux politiques masculins. Parmi les quarante-huitards, si la question du travail des ouvrières est audible dans une certaine mesure par une minorité, celle des droits politiques pour les femmes n'est pas du tout mûre. L'historien Jules Michelet, dans son cours au Collège de France, déclare qu'accorder le vote aux femmes serait faire tomber dans l'urne électorale des bulletins pour le clergé. De son côté, George Sand ne se préoccupe pas de la question des femmes et moins encore des féministes, qu'elle juge extrémistes et grotesques.

Jeanne Deroin, socialiste chrétienne, réclame au nom de l'égalité « l'abolition de tous les privilèges de sexe, de race, de naissance, de caste et de fortune. » Elle est une des rares à imbriquer les différents types de privilèges et à inclure l'égalité de race dans son propos.

4. L'antiféminisme de 1848

La figure de l'émancipatrice est en 1848 assimilée à l'insurgée, qui devient l'incarnation de la furie révolutionnaire. Proudhon participe activement à la diffusion de discours antiféministes, de droite comme de gauche, réformiste ou révolutionnaire, religieux et athée, prolétaires et bourgeois.

Chapitre IV. Le renouveau politique de 1868-1869 et l'expérience du mouvement communaliste

Le coup d'Etat du 2 décembre 1851 permet à Napoléon III d'instaurer un régime autoritaire et répressif. Le Second Empire condamne sévèrement les opposants, censure la presse et interdit les réunions publiques, ce qui entrave toute action politique.

1. Le débat sur le travail des femmes et le début d'un mouvement des femmes

L'année 1868 voit le renouveau d'une action féministe. A la faveur des réunions populaires et des conférences grand public s'esquisse, avec un premier manifeste pour l'égalité des sexes et une première ligue, un mouvement pour les droits des femmes. Un premier manifeste féministe très argumenté est lancé par une vingtaine de femmes le 20 juillet en faveur de l'égalité des sexes au nom du droit humain. Le programme comprend l'éducation, l'égalité civile et politique, l'égale rémunération du travail et appelle à une nouvelle déclaration des droits de l'humanité.

Parallèlement à la mobilisation populaire, l'opposition républicaine organise elle aussi son offensive démocrate et féministe. Les deux personnalités marquantes en sont le journaliste Léon Richer (1824-1911) et la philosophe conférencière Maria Deraismes (1828-1894). Maria Deraismes déclare ainsi : « la vérité est qu'il n'y a point dans l'humanité d'être de pure raison, ni d'être de pur sentiment et toute la valeur de l'individu dépend de la réunion proportionnée de ces deux éléments. » Elle complète en disant que l'infériorité de la femme n'est pas un « fait de la nature » mais une « fiction sociale ».

2. Les communardes

Il existe une difficulté réelle à distinguer les protagonistes du mouvement social de la Commune et les militantes féministes. En effet, pendant la Commune, des femmes se sont battues pour le droit au travail, pour la suppression des dispositions inégalitaires du Code civil et surtout pour la fin de l'incapacité civile des femmes mariées, mais aussi pour le droit à l'instruction, pour le droit d'avoir des armes. Les femmes s'engagent aussi dans le combat pour la laïcité. La séparation de l'Eglise et de l'Etat est adoptée à l'unanimité par la Commune, qui se prononce également en faveur du vœu de la Société pour l'Education nouvelle, qui prône une éducation obligatoire et identique pour les deux sexes (*Journal officiel* du 2 avril).

Le terme « pétroleuse » est inventé en 1871 pour désigner les femmes de la Commune comme incendiaires de Paris lors de la Semaine sanglante. La définition est ainsi écrite « *Pétroleur, euse*, nom commun (1871, dérivé de pétrolier) : personne qui incendie au pétrole. Ne se dit guère qu'au féminin. » Les faits historiques montrent qu'aucune preuve formelle de possession de pétrole a pu être apportée à l'égard des cinq femmes qui passent devant le Conseil de guerre. En effet, à l'exception de Louise Michel, aucune des accusées n'avait revendiqué une participation directe aux combats et aux incendies.

3. Louise Michel : icône féministe et révolutionnaire

Active pendant le siège de Paris en 1870, Louise Michel participe à l'insurrection parisienne du 18 mars 1871 contre Thiers quand les troupes versaillaises veulent se saisir des canons sur la colline de Montmartre. Elle participe surtout aux combats comme ambulancière et combattante, et œuvre entre autres à l'organisation du travail féminin. Elle est condamnée à la déportation en Nouvelle-Calédonie en 1873, d'où elle revient en 1880 avec l'amnistie générale accordée aux anciens communards. La postérité de Louise Michel connaît une inflexion significative dans le moment 1968 avec la célébration du centenaire de la Commune par des féministes en mai 1971 et l'insertion de l'histoire de la Commune de Paris dans les récits scolaires.

DEUXIEME PARTIE : « LE DROIT PRIME LA FORCE ! » FEMINISMES ET UNIVERSALISME REPUBLICAIN EN QUESTION (1871-1944)

Chapitre V. Le mouvement pour les droits des femmes, féminismes et République (1871-1889)

La mobilisation féministe dans la jeune III^e République tente de se relancer. Elle est d'abord freinée par la répression pour encouragée par les succès électoraux républicains et s'installe enfin dans la durée à la faveur des réformes démocratiques et laïques engagées à partir de 1880. Hubertine Auclair, nouvelle recrue du journal *L'Avenir des femmes*, met en priorité le combat pour le droit de vote. Elle promeut une République égalitaire, sans toutefois remettre en cause le cadre colonial quand elle dénonce avec force la condition des femmes arabes en Algérie.

1. L'opposition entre droits civils et droits politiques

L'Avenir des femmes déclare dans une tribune intitulée et rédigée par Léon Richer « Ce que nous voulons », le 5 mai 1872 : « Notre but est de faire réviser la loi. Qu'on ne dise pas que l'heure est inopportune ; c'est aux époques de réorganisation sociale et politique comme celle que nous traversons, qu'il est bon de songer aux réformes. Aucun moment ne serait plus propice. » à la suite de cette tribune est lancée une pétition pour les droits civils, soutenue par plusieurs personnalités, dont Victor Hugo et John Stuart Mill.

Hubertine Auclair, quant à elle, met à l'ordre du jour le droit de vote. Après avoir travaillé avec Léon Richer, elle lance sa propre société, Le Droit des femmes, et met en priorité la lutte pour le suffrage des femmes. Les conflits éclatent donc entre les deux visions des droits à défendre. Hubertine Auclair espère trouver un soutien dans le mouvement ouvrier.

2. Féminisme et renouveau du mouvement ouvrier

Hubertine Auclair fait le lien entre sort des femmes et celui des prolétaires. Les féministes encouragent alors les tentatives d'association des travailleuses qui commencent à émerger, souvent en ordre dispersé et fragile. Le 2^a octobre 1879, Hubertine Auclair prononce au congrès ouvrier de Marseille un discours très offensif sur l'égalité des sexes, et obtient un vote de principe. C'est une première qui compte dans l'histoire ouvrière et lui donne l'espoir que le mouvement ouvrier portera la question suffragiste, ce à quoi se refusent ses anciens alliés féministes.

3. Priorité aux droits politiques, Hubertine Auclair en action

Pour Hubertine Auclair, il n'est plus du tout acceptable qu'une « assemblée d'hommes [fasse] des lois pour les femmes comme on fait des lois pour les fous. » Elle lance plusieurs actions suffragistes de désobéissance civile destinées à alerter l'opinion : demande collective d'inscription sur les listes électorales, grève de l'impôt, fondation de son journal au titre éloquent, *La Citoyenne*. Toutes ces actions sont à la fois une affirmation de la capacité politique des femmes et un objectif, celui d'obtenir l'égalité. Les assemblées exclusivement composées d'hommes, répète-t-elle sans cesse, n'ont ni la légitimité ni la compétence pour prendre toutes les décisions. Elle organise également un refus public de se faire recenser : « Si nous ne comptons pas, pourquoi nous compte-t-on ? »

4. Le « féminismes colonial » d'Hubertine Auclair en Algérie

L'analyse des propos d'Hubertine Auclair sur l'Algérie et les colonies retient désormais l'attention de nombre d'historiennes, dans une perspective postcoloniale ou décoloniale. En effet, ils offrent un exemple type de « féminisme colonial » ou « impérial », qui révèle les fondements racialisés et colonialistes de l'universalisme républicain de la III^e République tel qu'il est repris par la plupart des féministes. Son regard note les analogies entre la misogynie et le racisme colonial, entre préjugés de race et préjugés de sexe, tout en restant dans une logique colonialiste.

5. République et idéologie de genre : les critiques féministes

La loi Camille Sée de décembre 1880 fonde l'enseignement secondaire pour les filles, et montre à nouveau le fossé qui sépare les républicains des féministes sur la façon de former des républicaines et des citoyennes éveillées. L'éducation des filles est en effet une des plus anciennes revendications féministes. Le projet du député Camille Sée, très contesté par les conservateurs, ne s'adresse pourtant qu'aux femmes en tant que futures femmes et épouses des citoyens et les lycées de filles n'offrent d'enseignement ni de philosophie, ni de latin, ni de grec ne préparent pas au baccalauréat, indispensable pour prétendre suivre des études à l'université, qui reste donc largement inaccessible aux femmes. *La Citoyenne* condamne cette « loi stérile » qui n'offre qu'une « science de pacotille » et qu'un « diplôme d'honneur » aux femmes.

La coéducation est une revendication importante, doublée d'une critique adressée aux mœurs et aux injustices dans la sphère familiale (demande de reconnaissance des enfants naturels, autorisation de recherche de paternité et réfutation de l'article 324 du Code Pénal de 1810 sur l'adultère entre autres). Les féministes de la fin du XIX^e siècle prennent également position sur la prostitution : différents courants s'associent pour ces campagnes, bien que leurs approches diffèrent : certains souhaitent s'en tenir à la suppression de la police des mœurs sans légiférer sur l'acte prostitutionnel, au nom du « droit de la femme à la libre disposition de sa propre

personne », quand d'autres souhaitent éradiquer la prostitution sous toutes ses formes, et en faire un délit.

6. La naissance d'un féminisme philanthropique

Le congrès des œuvres et institutions féminines de juillet 1889 marque la reconnaissance professionnelle, par tous, des femmes dans les domaines de l'éducation et de la santé. Ce congrès rassemble pour la première fois des femmes de la grande bourgeoisie, actives dans des réseaux majoritairement confessionnels protestants et juifs, qui se rallient petit à petit à l'idée de droits. Il donne naissance en 1901 au Conseil national des femmes françaises (CNFF), présidée jusqu'à sa mort en 1923 par Sarah Monod, diaconesse et grande figure du protestantisme.

Chapitre VI. Femmes nouvelles et émancipation à la Belle Epoque

Entre 1899 et 1914, le mouvement pour els droits des femmes connaît une période d'effervescence et de diversification militante, aux Etats-Unis et dans une partie de l'Europe. Le mot féminisme n'est plus réservé à quelques pionnières.

1. Effervescence militante et presse florissante

Dans la presse de la Belle Epoque, les féministes sont dépeintes comme laides, aigries, agressives, castratrices, et accusées de virilisme, voire de débauche. Néanmoins, le féminisme offre aussi un moyen d'exister publiquement. Même modérées, les féminismes induisent un changement profond d'organisation sociale et familiale, et proposent de nouvelles approches cognitives de la différence des sexes, que le sens commun, encore très fortement emprunt de religiosité et de scientisme misogyne, refuse. Néanmoins, la peur du féminisme paraît démesurée lorsqu'on prend la mesure de ses réelles capacités de mobilisation.

Les médias, tels que *L'esprit de la femme*, fondé en 1889, sont des lieux de prose de parole des femmes et des militantes, qui pratiquent l'écriture, et pour lesquelles un article est moins risqué que de s'exposer lors de réunions publiques. *La Fronde*, sous l'impulsion de Marguerite Durand, vise à promouvoir les femmes journalistes qui trouvent peu de débouchés professionnels. Marguerite Durand choisit volontairement la non-mixité. « Si un seul homme eût fait partie de la maison, même dans l'administration, on eût dit que le journal était fait dans les coulisses par des hommes et que les femmes signaient seulement ».

Le point commun des femmes de *La Fronde* est de soutenir la cause dreyfusarde avant même la parution du « J'accuse » de Zola. Le journal disparaît en mars 1905 à cause de difficultés financières, et, avec lui, une tribune privilégiée pour un féminisme radical qui prône non seulement l'autonomie et l'accès à tous les domaines d'activité masculins, mais aussi la liberté du corps.

2. Femmes nouvelles et autonomie personnelle

De plus en plus, la diversité des expériences d'autonomie professionnelle et personnelle que vivent les femmes les plus éduquées permet d'enrichir les débats sur les questions de genre notamment. Nelly Roussel, par exemple, défend la « maternité consciente », véritable fonction sociale qu'elle propose de revaloriser, voire de salarier pour celles qui le souhaitent. Elle écrit dans *Chronique médicale* du 15 février 1906 : « il n'y a rien de moins « moral » que de féconder *volontairement* une femme *sans son consentement formel*. Il n'y a rien de moins moral que de jeter au hasard dans le monde une foule d'êtres qui n'étaient ni désirés ni désirables. [...] Nous les femmes [...] nous prétendons disposer librement de nos flancs qui nous appartiennent ; n'être mère qu'à notre gré. »

Madeleine Peltier lie la réalisation de l'égalité des sexes et l'accès des femmes au statut d'individu. Elle pousse sa critique de l'asservissement de genre jusqu'à son paroxysme en associant émancipation et transformation du genre : alors que les féministes ont dénoncé les traits les plus caricaturaux de la frivolité féminine, elle étend cette critique à tout signe de féminité et de séduction et pointe la responsabilité des femmes elles-mêmes dans leur condition. La femme, dit-elle, doit devenir « un individu avant d'être un sexe ». Elle aborde la sexualité comme une pulsion banale et refuse tout romantisme et toute exception à l'oppression des femmes dans ce domaine. Par ailleurs, elle propose la « destruction de la famille », « cette petite monarchie absolue. » Elle est donc une des premières à formuler la dichotomie entre sexe psychologique et sexe génital. Son idée de l'individu émancipé est forgée sur le modèle masculin : elle s'inscrit dans un féminisme assimilationniste puisqu'elle évoque la « revendication de l'assimilation politique et sociale de leur sexe au sexe masculin. »

La frontière devient très nette entre un féminisme modéré, très attaché à la figure maternelle et à la famille, et un féminisme radical plus ouvert aux questions de la libre maternité et de l'autonomie individuelle.

3. S'émanciper par le travail

Les féministes insistent sur l'autonomie pécuniaire et l'égalité des salaires pour gagner sa vie, mais aussi pour garantir sa liberté. Par exemple, la bataille pour l'ouverture du barreau aux diplômées en droit est menée par des pionnières, dont Maria Vérone, très soutenue par le député René Viviani, ami de Marguerite Audoux et l'un des plus grands défenseurs des droits des femmes au parlement.

Dans le même temps, les féministes poursuivent la campagne pour la syndicalisation des femmes, au moment où les syndicats ne cessent de croître et s'organisent en fédérations.

4. L'autonomie féministe en question : bourgeoises et ouvrières, socialisme et syndicalisme

Avec l'introduction du marxisme en France, l'hostilité aux féministes, toujours fortement présente dans l'héritage proudhonien, trouve de nouveaux arguments. Pour les socialistes collectivistes, il n'y a pas de question des femmes mais une question sociale, et seule une transformation socialiste résoudra les inégalités. Que ce soit de la part des syndicalistes, des socialistes, mais aussi des catholiques, les féministes sont constamment taxées de bourgeoises, accusées de ne pas s'intéresser suffisamment aux ouvrières. Hélène Brion déclare néanmoins qu'« il n'y a ni bourgeoise, ni ouvrières, il n'y a et ne doit y avoir que des femmes en lutte contre une oppression commune. »

5. Les débats autour des questions coloniales

Quelques articles de presse défendent les droits de la femme indigène dans le cadre colonial. Néanmoins, les débats qui s'étendent aux colonies sont encore limités et aucun ne reprend le propos d'Hubertine Auclair sur le droit de vote des indigènes en Algérie.

6. L'unité autour du suffrage des femmes

La question des droits politiques est de plus en plus prégnante sur la scène féministe. Le suffragisme militant fait quelques progrès : en 1906 se fonde une section Suffrage au sein du Conseil national des femmes, avec des slogans tels que « nous voulons le suffrage universel et non unisexuel ». Hubertine Auclair et d'autres perturbent les élections de 1908 en cassant les vitres d'une salle de vote avec des pierres et en versant une urne électorale. La mobilisation suffragiste bat son plein en 1914 : un référendum blanc est organisé par *Le Journal* et les groupes féministes qui tiennent des baraques de vote recueillent plus de 506000 voix pour le suffrage des femmes et 114 contre. La journaliste Séverine fédère alors les groupes dans une Entente fédérale pour le suffrage des femmes, qui organise sa première manifestation de rue le 5 juillet 1914. Hubertine Auclair, décédée le 10 avril, n'assiste pas à ce moment d'apogée auquel la guerre met brutalement fin.

7. Féminismes de guerre

Les féministes se joignent à l'Union sacrée et participent à l'effort de guerre selon les compétences de chacune et à travers les groupes militants. L'esprit du suffragisme de 1914 vole vite en éclats, pour renaître à la fin de la guerre. En effet, le journal *La Voix des femmes* est créé en 1917 par Colette Renaud et Louise Bodin, déjà suffragiste avant 1914 et pour qui la guerre est un révélateur politique.

Chapitre VII. « La lutte pour le suffrage continue ! » Féministes parlementaires, féministes noires et féministes coloniales (1918-1944)

L'après Première Guerre mondiale voit ainsi le retour en force de l'antiféminisme et de l'ordre traditionnel des sexes. Les succès des idées d'émancipation perceptibles dans le nombre croissant de femmes dans les études ne sont pas identifiés au féminisme et encore moins au suffragisme, pourtant en plein essor.

1. Des journaux féministes à l'avant-garde

Un exemple peut être donné par *La Voix des femmes*, qui, suite aux mesures répressives populationnistes prises par le Sénat en 1918, dénonce la « crise de repopulâtrerie » et appelle à la « grève des ventres ». Les années 1920 voient la victoire des ligues natalistes et moralistes qui, dès 1910, se mobilisaient contre l'avortement et le néomalthusianisme. Et dans le même temps, la majorité des féministes restent dans un conservatisme de mœurs de plus en plus affiché, privilégiant la lutte pour le droit de suffrage dont le succès semble imminent à chaque vote parlementaire.

Le 20 mai 1919, les députés, emportés par l'enthousiasme d'Aristide Briand et de René Viviani, votent pour le suffrage universel. Ce vote est repoussé par le Sénat. Ce scénario d'un vote positif de la Chambre puis du mutisme ou du refus du Sénat se répète 4 fois entre 1922 et 1936.

2. Les femmes doivent voter ! Pour un suffragisme d'action directe

A la fin de l'année 1925 se crée la Ligue d'action féminine pour le suffrage des femmes, avec le slogan « la femme veut voter ». La journaliste Louise Weiss entend réparer « l'injustice de leur condition et les torts que causaient aux femmes les coutumes et les lois » et fonde son propre mouvement, La Femme nouvelle, association pour l'égalité des droits civils entre Français et Françaises. Elle décide également de se présenter aux élections municipales de mai 1935 avec le programme suivant : « La Française désire administrer les intérêts de la Cité comme elle administre les intérêts de son foyer ». En 1936, elle offre des chaussettes aux sénateurs, clin d'œil au stéréotype sexiste selon lequel « les chaussettes ne seront plus reprises » si l'on accorde le droit de vote aux femmes.

Le PCF, se conformant à la stratégie de l'Internationale communiste, organise l'élection de candidates dans plusieurs communes de la région parisienne et en Bretagne.

3. Rencontres improbables entre colonisés et féministes blanches

Lucie Cousturier, peintre féministe amie de Signac et de Seurat, cohabite pendant plusieurs années à côté d'un camp de tirailleurs sénégalais. En vivant à leurs côtés, elle en vient à critiquer l'armée française et sa tendance à traiter les Africains comme de « grands enfants », en s'adressant à eux avec un parler « petit-nègre ». Outre cette dénonciation du racisme, elle considère qu'une même communauté d'intérêts réunit les femmes blanches et les hommes noirs, avec l'idée que les droits doivent être accordés aux uns comme aux autres.

4. « À nos sœurs indigènes.... Le meilleur de notre affection » L'action controversée des féministes de la métropole et des colonies

Certaines féministes des années 1930 défendent le rôle de la « mission civilisatrice » de l'impérialisme colonial. Cécile Brunschvig, par exemple, insiste sur la nécessité d'« introduire nos principes de civilisation dans les pays que nous désirons élever matériellement et moralement jusqu'à nous ». Ces féministes veulent exporter aux colonies les idées féministes et modifier la place des femmes indigènes en luttant contre leur position de subordination.

Les Etats généraux du féminisme de mai 1931 insistent sur l'éducation : les féministes voient en effet dans l'éducation des filles le remède à ces situations de dépendance et entendent diminuer les inégalités de scolarisation entre les filles et les garçons. Ces interventions développent toutes le discours dominant d'une France généreuse protégeant les femmes colonisées opprimées par des conditions anthropologiques et religieuses considérées comme archaïques.

5. Une culture transnationale : des féministes noires à la négritude

Jane Nardal, née en Martinique, forge le néologisme « afro-latin » pour désigner la double expérience vécue par les francophones de Antilles, conscients de se situer à la croisée des langues et des cultures, et pour ouvrir la voie aux Africains de l'Empire français. Jane et sa sœur Paulette Nardal ont contribué à l'éclosion de la négritude. La nouvelle conscience raciale s'est forgée dans les organisations politiques, mais aussi dans les activités culturelles, les revues, les journaux, les loisirs et la sociabilité au quotidien. Elles parviennent également à créer des liens entre les organisations noires et les groupements de féministes blanches essentiellement préoccupées par le suffrage des femmes et l'humanisme colonial. Certaines parviennent néanmoins à passer de la lutte pour le suffrage au combat pour l'égalité.

6. Femmes, féministes et Front populaire : un rendez-vous manqué

En 1937, Lucienne Jean-Darrouy écrit un article intitulé « Priorité aux femmes françaises, SVP » dans l'hebdomadaire féministe *Femmes de demain*. Il est en effet incompréhensible pour les féministes que les droits politiques des femmes soient

traités après ceux des « indigènes algériens ». Les conquêtes sociales de 1936 ne vont pas jusqu'aux femmes : en décembre 1938, Lucienne Jean-Darrouy écrit « 1936 a fait naître au cœur de la travailleuse une grande espérance ; si elle a bénéficié comme l'homme des congés payés et des 40 heures, elle est loin cependant d'avoir vu triompher sa plus légitime revendication, « l'égalité des salaires ».

Les discussions parlementaires amorcées en 1936 ont mis à jour la puissance de nuisance des représentants catholiques et des mouvements féministes catholiques, selon lesquels l'autorité du père et mari est indispensable à l'ordre social. La loi de 1938 censée accorder aux femmes mariées leurs droits civils est limitée : première de la série désignée comme le Code de la famille, elle marque le triomphe des familiaristes à la fin des années 1930.

7. La négritude au féminin, les féministes et le régime de Vichy

Par la loi du 6 novembre 1940, l'Etat français de Vichy impose la présence de femmes nommées – à l'exclusion des juives – dans les conseils municipaux pour s'occuper d'assistance et de bienfaisance.

TROISIEME PARTIE : « LA REVOLUTION SERA FEMINISTE ! » LIBERATION ET AUTONOMIE (1945-1981)

Chapitre VIII. Un renouveau féministe entravé (1944-1960)

La Seconde Guerre mondiale puis le régime de Vichy n'ont pas été propices à l'expansion des droits des femmes et la période qui a suivi est un moment de relative atonie. Pour autant, les revendications autour des droits civils ou du travail féminin resurgissent, et de nouvelles émergent, notamment autour du contrôle des naissances. Les décennies 1940-1950 sont traversées par une série d'avancées législatives et l'ouverture d'un champ des possibles plus large pour les femmes dans le travail et la famille. La publication, par ailleurs, du *Deuxième sexe* par Simone de Beauvoir en 1949 inaugure une problématique novatrice qui a un impact sur les intellectuelles, les écrivaines, les universitaires et de nombreuses lectrices.

1. Une libération en demi-teinte

C'est en 1944 que les femmes deviennent des citoyennes à part entière, électrices et éligibles, sauf dans les colonies. Néanmoins, avec le babyboom amorcé en 1943, les femmes sont valorisées dans leur fonction maternelle avant tout. Par ailleurs, il s'en est fallu de peu pour que la recherche d'une cohésion au sein de la Résistance n'implique à nouveau l'abandon du suffrage des femmes.

Les profils des premières femmes politiques sont proches : elles sont pour la quasi-totalité d'anciennes résistantes et/ou femmes ou filles et sœurs d'hommes politiques,

et on compte parmi elles quelques féministes. La nouvelle Constitution de 1946 affirme dans son préambule que « la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme. » Dans le même temps, le gouvernement organise des Journées de la bonne acheteuse entre 1954 et 1958. Droits des femmes, des mères, des ménagères vont alors de pair, et réaffirment une division traditionnelle des rôles sexués, d'autant que la défense des mères est une cause partagée dans le monde associatif tant par les communistes que par les catholiques.

2. Continuer le combat ? Le devenir des associations féministes après-guerre

L'Union française pour le suffrage meurt et est remplacée par l'Union française des électrices et se donne comme objectif principal d'éduquer les femmes à la vie politique. Pendant la guerre froide, la principale organisation féminine catholique et la principale organisation féminine communiste s'opposent en vue d'incarner celle qui représentera toutes les femmes. L'UFCS (Union féminine civique et sociale) a pour objectif d'engager les femmes dans la vie publique, afin de lutter contre le communisme, la déchristianisation et de préserver la famille. Les revendications portent sur les conditions de vie et la qualité des produits. Du côté communiste, l'organisation est l'Union des femmes françaises (UFF), qui naît en octobre 1944 et qui a un positionnement inverse de celui des catholiques : il s'agit d'insister sur l'émancipation des femmes, notamment par le travail, qui est considéré comme « un devoir et un droit ». L'UFF se positionne également en faveur de l'égalité politique et juridique, de la diffusion de l'accouchement sans douleur et de la reconnaissance du 8 mars comme journée internationale du droit des femmes. Il existe également des organisations féminines internationales dans lesquelles s'engagent les Françaises de métropole et des colonies.

3. Militer pour les femmes et leurs droits en situation coloniale

Le suffrage universel est appliqué seulement en 1956 en Afrique-Occidentale française (AOF) et en Afrique-Equatoriale française (AEF), en 1958 en Algérie. Paulette Nardal prend part aux débats sur l'assimilation, plaidant pour la régénération de la société, l'amélioration des conditions de vie des femmes et leur investissement dans l'action sociale. La lutte pour le droit de vote des femmes constitue là aussi une étape importante dans l'élargissement de la citoyenneté. Le 23 mai 1951, une nouvelle loi électorale étend le droit de vote en AOF et AEF aux chefs de famille payant l'impôt et aux Africaines mères de « deux enfants vivants ou morts pour la France. »

En Algérie, les massacres de Sétif et Guelma marquent une coupure entre Algériens et Français, qui oriente en profondeur l'action des mouvements de femmes.

4. L'impact Simone de Beauvoir

La parution du *Deuxième sexe* de Simone de Beauvoir en 1949 est un événement d'une grande importance même si la portée de cet ouvrage n'a pas été perçue au moment de sa sortie. Sa grille de lecture n'est pas le féminisme des années d'avant-guerre dont elle considère qu'il n'a plus lieu d'être une fois la citoyenneté accordée. Son interrogation est nourrie principalement par l'existentialisme : selon elle, la question des femmes n'est pas le problème de la nature ou d'une essence féminine, mais du poids de la société masculine qui pèse sur elle. Dans le premier tome, elle déconstruit les mythes et montre comment la femme est toujours posée en objet, comme l'Autre de l'homme qui, lui, se pose en sujet. Dans le second volume, elle constate une mutation en cours dans la vie des femmes, mais aussi leur incapacité à surmonter les entraves pour advenir sujet de leur propre destin, accéder à leur singularité et à la liberté.

Elle appelle à la libération des femmes qu'elle préconise par l'adoption des valeurs masculines pour s'affirmer égales et refuser la position de femme-objet, grâce à une éducation mixte et sexuelle.

Elle est également très active dans les luttes anticolonialistes, et prend notamment la défense en 1960 de Djamila Bouchapa, militante FLN accusée d'avoir déposé une bombe à Alger, puis torturée et défendue par l'avocate Gisèle Halimi.

5. Revendiquer une maternité consentie

« Maternité heureuse » est le nom d'une nouvelle association, née en 1956. Cette association se veut comme une association de mères de famille respectables, qui porte la cause de la contraception. Le nom est choisi avec soin : il s'agit de promouvoir l'idée d'un couple harmonieux et d'enfants épanouis, sans réveiller le spectre du malthusianisme militant de la fin du XIX^{ème} siècle. Le message envoyé est le sérieux, la neutralité politique et l'œcuménisme, et les soutiens se trouvent aussi bien du côté de l'association protestante Jeunes femmes que du militantisme laïque et des loges maçonniques féminines. C'est dans ce contexte que naît l'International Planned Parenthood Federation, créée en 1953, dans le but de fédérer et coordonner les organisations de planning familial dans le monde. Maternité heureuse devient le Mouvement français pour le Planning familial en 1960.

L'association rencontre des adversaires parmi la hiérarchie catholique, les milieux natalistes, mais aussi le Parti communiste français. Ce mouvement sur la libéralisation de la contraception s'inscrit directement dans la pensée beauvoirienne.

Chapitre IX. Le mouvement 68 des féministes

La modernisation économique et sociale des années 60 vient bousculer les normes de genre. La condition féminine est l'objet de beaucoup d'attentions, par analogie avec la condition ouvrière.

1. « Tendre aux femmes un miroir à mille faces »

Un livre fait parler de lui, *La condition de la Française d'aujourd'hui*, qui est très documenté et très accusateur. Il montre comment les préjugés sur les femmes façonnent leurs rôles sociaux : lois, salaires, maternités non désirées les maintiennent en situation d'infériorité. Les autrices recensent aussi les groupes de pression hostiles à l'émancipation des femmes : Eglise catholique, notaires, patronat, syndicats...

La création du comité d'étude et de liaison des problèmes du travail féminin au sein du ministère du Travail en 1965 afin de « procéder à l'examen des problèmes que pose aux femmes l'exercice d'un travail salarié et d'étudier les mesures de nature à faciliter l'activité et la promotion professionnelle de celles-ci » favoriser les rencontres et le dialogue.

La question de la contraception est également mise à l'agenda politique : François Mitterrand, candidat à la présidentielle de 1965, déclare que le sujet de la contraception est une question de « dignité humaine » et qu'il faut en la matière « faire confiance aux femmes ».

La loi n°67-1176 relative à la régulation des naissances, votée grâce aux voix de la gauche et à la suite de longs débats, est promulguée le 28 décembre 1967. Elle libéralise la vente des produits contraceptifs. En revanche, les décrets d'application ne sont promulgués qu'en 1969 et 1972.

2. Le Mai-juin 68 des féministes

Les revendications féministes sont marginalisées pendant les événements de 68. En effet, la crise ne déstabilise pas les hiérarchies de genre, qui sont renforcées par l'urgence de la situation. En revanche, l'événement joue un rôle de catalyseur d'entrée en politique pour les femmes.

3. Libération des femmes, année zéro ?

La naissance d'un Mouvement de libération des femmes en France oppose deux groupes qui proposent des dates de naissance différentes (1968 et 1970). La première date est celle d'Antoinette Fouque, pour laquelle c'est la réunion entre femmes dans la continuité de mai 68 qui marque le début d'un nouveau mouvement. L'autre groupe situe le début du mouvement en 1970, dans le numéro spécial de *Partisans* dans lequel il est écrit que la libération des femmes ne se fera pas sans la destruction totale du « système de production et de reproduction patriarcal » qui doit passer par une « révolution », c'est-à-dire une prise de pouvoir politique. Par ailleurs, ces féministes placent la libération du corps des femmes avant toute chose : il ne peut y avoir de libération des femmes sans libération sexuelle.

Au printemps 1970, la non-mixité est affirmée comme principe. Le MLF n'est pas un parti ou une association avec carte d'adhésion mais un collectif informel et changeant. Leur bulletin d'information, *Le torchon brûle*, est un mensuel et non un mensuel, car sa publication est aussi irrégulière que les cycles féminins. La structuration des mouvements se fait sur la base de réseaux d'interconnaissance lié à un militantisme commun antérieur ou à une proximité géographique. Les féministes di MLF prônent la sororité, un mouvement de sœurs qui dépasse toutes les frontières hiérarchiques. Les actions réalisées sont symboliques et visent à se faire connaître par la provocation : « il y a plus inconnu que le soldat : sa femme ». Les Etats généraux de la femme du magazine *Elle* sont perturbés. Il s'agit donc de construire un mouvement des femmes autonome et de leur faire exister par un large répertoire d'actions.

4. D'un vaste mouvement pour l'avortement libre et gratuit aux lois Veil

Une revendication sert particulièrement de catalyseur en ce début de mouvement : celle de la contraception et de l'avortement libres et gratuits. Des femmes déjà très impliquées dans le MLF signent le « Manifeste des 343 » dans *Le Nouvel observateur*. Gisèle Halimi fonde l'association Choisir avec pur objectif de défendre les signataires anonymes qui risquent l'inculpation, notamment celles qui n'ont pas de moyens financiers suffisants pour avorter confortablement et échapper à la justice.

Le MLAC, Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception, est fondé en 1973 et Harvey Karman vient apprendre la méthode Karman, méthode sûre et simple d'avortement, aux médecins militants.

Le mouvement est sans cesse remis en question : certaines militantes du MLF critiquent en effet la reproduction des rôles traditionnels et des rapports de pouvoir au sein du MLAC, où les hommes sont souvent médecins et pratiquent des avortements tandis que les femmes jouent le rôle d'accompagnatrices en tenant la main des femmes et en s'occupant du réconfort.

Lorsque Valéry Giscard d'Estaing est élu Président, il crée un secrétariat d'Etat à la condition féminine, confié à Françoise Giroud, et nomme une femme ministre de plein exercice à la Santé, la première de la Vè République, Simone Veil. Celle-ci, après avoir consulté les militantes de Choisir et libéralisé la loi Neuwirth, tranche en faveur d'une loi sur l'avortement qui laisse la femme décider d'interrompre sa grossesse contrairement aux projets précédents qui prévoyaient une commission d'experts autorisant ou non l'acte. Néanmoins, elle ajoute que la femme doit être « en situation de détresse ». La loi est promulguée le 17 janvier 1975.

Chapitre X. « Notre corps, nous-mêmes »

Maintenant que la loi Veil est passée, il faut se réorganiser et porter de nouvelles causes. Le corps reste néanmoins au cœur des revendications et des pratiques.

1. Lutter contre le viol et les violences

Le viol est compris comme l'expression exacerbée de l'oppression des femmes. En 1976 paraît dans *Libération* un « Manifeste contre le viol à l'initiative du Mouvement de libération des femmes », dans lequel il est notamment écrit que « la chasse aux femmes est ouverte toute l'année 24 heures sur 24 », et que « le viol n'est pas un acte de la nature [mais] l'acte politique et culturel sur lequel est fondée la société patriarcale qui ne pourrait vivre sans l'appropriation de l'exploitation du corps des femmes, de leurs forces de production et de reproduction. La loi 80-1041 du 23 décembre 1980 définit le viol comme « tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, par violence, contrainte ou surprise. » La question du viol est néanmoins pensée par le mouvement féministe comme participant d'un ensemble, celui des violences exercées contre les femmes. Lutter contre le viol et les violences participe d'une même volonté de se réapproprier un corps bafoué et contrôlé par la force.

2. Corps, nature et création

Dans le mouvement des femmes se développe également un courant intellectuel et littéraire qui propose une théorisation de l'altérité absolue du féminin vis-à-vis du masculin à partir de l'expérience des corps. Ce mouvement, différentialiste, se situe à rebours de Simone de Beauvoir et cherche à retrouver une subjectivité réprimée, occultée par l'universel masculin et la vision androcentrée du monde. La pensée de la différence est comprise comme lieu d'émancipation, de liberté, de reconstruction contre l'emprise de la culture patriarcale.

Xavière Gauthier crée la revue *Sorcieres* « pour toutes les femmes qui luttent en tant que femmes, cherchent et disent (écrivent, chantent, filment, peignent, dansent, dessinent, sculptent, jouent, travaillent) leur spécificité et leur force de femme. » La revue exprime le droit des femmes à la prise de parole et à la création sous toutes ses formes, tout comme le droit à la jouissance et au plaisir. Parallèlement se diffuse une contre-culture liant non-violence, écologie et féminisme, qui se diffuse, assez marginalement, dans certains lieux et journaux militants.

3. Féminisme, lesbianisme et sexualités

De nouveaux groupes voient le jour, qui articulent pensée marxiste et affirmation identitaire pour revendiquer la révolution sexuelle et homosexuelle. Le Front homosexuel d'action révolutionnaire est créé en 1971. Le fait d'être lesbienne est défini comme un acte de résistance en soi, contrairement à la bisexualité assimilée à un libéralisme et à l'hétérosexualité jugée réactionnaire. Le terme de lesbianisme commence à s'imposer comme un positionnement politique radical.

Les groupes de lesbiennes entretiennent une proximité avec le mouvement féministe mais démontrent dans le même temps une volonté de s'auto-organiser autour de questions qui leur sont propres. Parmi elles, certaines vont prôner un séparatisme plus affirmé à travers le lesbianisme radical.

4. Les voix des féministes « de couleur »

Des groupes de militantes « de couleur » sont créés dans les départements d'outre-mer ou dans hexagone après migrations, et appellent à une approche intersectionnelle des féminismes. Ces femmes partagent en effet une identité forgée par le regard des autres, et se situent au croisement des combats du MLF, des luttes des partis et organisations africaines et de certaines organisations de l'extrême gauche française. Ces féministes noires ont contribué à la naissance d'un féminisme intersectionnel croisant genre, race et classe, qui se déploie avec plus de forces dans les années 2010.

Chapitre XI. La diffusion d'une culture féministe en rhizomes

Au cours de la deuxième moitié des années 1970 se diffuse dans la société française une « culture féministe » : création d'un Secrétariat d'Etat à la culture féminine par VGE en 1974, instauration de l'Année internationale de la femme en 1975 par l'ONU par exemple.

1. Culture féministe et cultures partisanes

Les groupes féministes se multiplient : la constitution de groupes féministes est mise en avant par les féministes « lutte des classe ». L'idée est d'organiser le mouvement féministe au plus près des femmes des classes populaires, en lien avec les syndicats. Certaines féministes commencent à porter un regard critique sur les rapports de pouvoir au sein des organisations d'extrême gauche auxquelles elles appartiennent. Arlette Laguiller par exemple insiste sur son statut d'« exploitée à deux titres, en tant que travailleuse et en tant que femme ». Le parti socialiste créé en 1977 un secrétariat national chargé des Droits des femmes, confié à Yvette Roudy. Dans *L'Humanité* du 21 mars 1978, on peut lire que le PCF est le « parti de la libération de la femme » et qu'il « est le seul à pouvoir prendre en compte les aspirations des femmes et à les traduire concrètement. »

Par ailleurs se diffuse par capillarité des idées et des pratiques féministes dans les villes de province par le biais des réunions Tupperware, génératrices d'une nouvelle sociabilité féminine.

2. Féminismes et médias

La seconde moitié des années 1970 connaît une explosion de la presse féministe. La forme oscille entre le journal et le magazine et tente de se distinguer à la fois de la presse quotidienne d'information par un regard féminin et de la presse féminine par une approche féministe. En janvier 1976 paraît par exemple un « Cahier femmes » dans *Marie-Claire*, présenté comme le « Journal des féministes » du magazine.

Dans le même temps, le dispositif de vidéo devient un outil de la prise de conscience de celles qui filment et de celles qui sont filmées, par le biais de femmes comme Delphine Seyrig ou Agnès Varda (*L'une chante, l'autre pas*, 1977, raconte à travers l'histoire de deux amies, les luttes pour la contraception et l'avortement libres du début de la décennie).

L'arrivée au pouvoir de F. Mitterrand correspond à une institutionnalisation de plus en plus marquée qui transforme durablement le mouvement des femmes et marque l'entrée des féminismes dans une nouvelle étape de leur histoire.

QUATRIEME PARTIE : « FEMINISTES TANT QU'IL LE FAUDRA ! » (1981-2020)

Chapitre XII. L'institutionnalisation du féminisme

Avec l'arrivée de F. Mitterrand au pouvoir, un ministère des Droits de la femme, dirigé par Yvette Roudy, est créé dans le gouvernement de Pierre Mauroy. Le MLF, dont la création s'était voulue plus révolutionnaire que réformiste, mais qui avait contribué à la fabrication de nouvelles lois, en particulier sur l'avortement et le viol, s'en trouve interrogé. Le terme d'institutionnalisation doit être ici entendu au triple sens de :

- Création de services administratifs dédiés, où travaillent des militantes féministes
- Mise en place d'une politique en faveur des droits des femmes, à niveau international, national et local ;
- Professionnalisation de certaines organisations militantes subventionnées

1. Les années Roudy : féminisme institutionnel et féminisme subventionné

Yvette Roudy prend la tête sur secrétariat à l'Action féminine lorsqu'il est créé dans le parti socialiste en 1977, et est parallèlement élue au Parlement européen, où elle crée et préside la commission des Droits de la femme. Sa volonté est bien de diriger « un ministère du Déconditionnement des femmes et des hommes » et non « comme précédemment un ministère de la Condition féminine ». Elle lance la première campagne d'information sur la contraception en 1981-1982. La démarche pour permettre le remboursement de l'IVG s'avère plus complexe, mais est assurée par la loi du 31 décembre 1982. Elle fait voter la loi du 13 juillet 1983 sur l'égalité professionnelle, et met ainsi pour la première fois en avant l'idée qu'il peut y avoir une distinction entre une égalité formelle (c'est-à-dire l'absence de discrimination dans le droit) et une égalité réelle. La « commission de terminologie relative au vocabulaire concernant les activités des femmes », confiée à Benoîte Groult, aboutit

à la circulaire du 11 mars 1986 pour la féminisation officielle des titres, grades et fonctions.

Les institutions en charge des droits des femmes connaissent une pérennisation contrastée : le planning familial devient de façon inédite un partenaire de l'Etat. Les débats sur les liens entre salariat, bénévolat et militantisme de font que s'y accentuer. On observe les mêmes logiques pour les associations de lutte contre les violences faites aux femmes. La sociologue Pauline Delage parle de la « double dynamique de professionnalisation des militantes et de politisation des professionnelles. »

Une loi sur le harcèlement sexuel au travail en cas d'abus d'autorité est votée en 1982.

2. Le mouvement pour la parité en politique

Une nouvelle revendication apparaît alors : la parité. La Déclaration d'Athènes en 1982, adoptée lors de la conférence du même nom sur la place des femmes au pouvoir, déclare : « Les femmes représentent plus de la moitié de la population. L'égalité impose une parité dans la représentation et l'administration des nations. » Des femmes et des hommes adhèrent ou s'opposent à cette volonté de mettre en place des quotas. Elisabeth Badinter y voit notamment des risques de « dérives mortelles pour notre République laïque et universaliste. »

Finalement, l'article 3 de la Constitution du 4 octobre 1958 se voit ajouter un alinéa qui précise que « la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats et fonctions ».

3. Les études féministes/sur les femmes à l'Université

Au sein des mouvement féministes, entre fidélité militante et intégration universitaire, les positionnements ont longtemps semblé irréconciliables. Aujourd'hui, un consensus semble se dessiner autour des études de genre ». Des postes d'enseignants-chercheurs « études féministes » voient le jour dans les universités de Toulouse-Le Mirail et Rennes au début des années 1982.

A partir des années 2000, les universités sont incitées à inscrire des actions en faveur de l'égalité femmes – hommes dans leur projet d'établissement au cours du contrat quadriennal 2002-2005 et à créer de nouveaux enseignements diplômants sur le genre à tous les niveaux du cursus. Cela n'empêche par les études de genre d'être très fragiles, soumises aux décisions politiques, comme l'a montré la suppression du soutien aux études de genre par la présidente de la région Île-de-France depuis 2015, Valérie Pécresse.

On peut néanmoins se demander si l'appellation « études de genre » englobe toujours aujourd'hui les études sur le féminisme. L'Anef propose la définition suivante : « Les « recherches féministes », « recherches sur le genre », ou études de

genre » sont trois expressions qui renvoient à une même aire de recherche, celle portant sur les inégalités et rapports de pouvoir entre femmes et hommes. », même si les chercheurs et chercheuses sur le genre ne se définissent pas tous aujourd'hui comme féministes.

Chapitre XIII. Encore féministes au XXI^e siècle

Les années 1990 sont propices au renouveau militant féministe avec, en France, les mobilisations autour du Pacs, qui ouvrent de nouveaux droits aux couples homosexuels, mais également avec la lutte contre le harcèlement sexuel aux Etats-Unis. Le contexte des années 1990 et 2000 est caractérisé par l'émergence de nouveaux groupes. L'affirmation du néolibéralisme donne naissance à de nouveaux féminismes anticapitalistes.

1. Nouvelles et anciennes : le mouvement féministe des années 1990

De nombreuses féministes rappellent que les droits ne sont pas acquis pour les femmes. Le journal *Marie pas claire*, lancé par des étudiantes en 1982, rappelle que « les féministes d'aujourd'hui sont critiquées de toute part, ralliées, méprisées, par certains hommes, mais aussi malheureusement par la plupart des jeunes femmes. Pourtant, il serait grand temps que celles-ci se rendent compte que non seulement l'égalité avec les hommes est loin d'être acquise (salaires, tâches ménagères...) mais aussi que les droits dont elles profitaient jusqu'ici, par exemple pouvoir avorter, faire des études dans les domaines dits masculins ou même sortir dans la rue...subissent de nombreuses attaques. »

Caroline Fourest fonde la revue *Pro-choix*, à la croisée de l'antisexisme, de l'antiracisme et de la lutte contre l'homophobie. En 1997 est également fondée une association nommée Mix-Cité, dans laquelle les militantes et militants ciblent particulièrement la publicité et les discours médiatiques par des actions ludiques, des textes, des affiches et l'organisation de débats.

La fin des années 1990 apparaît donc comme un moment de renouveau militant et de réaffirmation d'un mouvement féministe autonome.

2. Les fractures des années 2000

Les années 2000 voient toujours se côtoyer de nouvelles féministes avec des associations plus anciennes, de lutte contre le viol par exemple.

Le genre fait son apparition dans les mouvements féministes, avec la parution en 1990, traduit en français en 2005, du livre de Judith Butler *Trouble dans le genre. Pour un féminisme de la subversion*, dans lequel elle déclare que le genre n'est pas inné, mais bien qu'il a un caractère performatif. Le genre est « une dimension du discours qui a la capacité de produire ce qu'il nomme », et aucune identité n'est définie a

priori. Les travaux de Judith Butler ont contribué à développer en France une sociologie et une histoire des sexualités à partir de la mise en cause des normes hétérosexuelles et de la mise en valeur des pratiques transgenre, de l'inversion, comme de l'histoire du divertissement. Paul B. Preciado, auteur de *Testo junkie*, manifeste de la pensée queer, affirme le 25 avril 2019 ans un des podcasts de Victoire Tuillon « les couilles sur la table » que « le combat central des féministes devrait être un refus de l'assignation du sexe à la naissance. » Le féminisme queer est donc un positionnement militant en plus d'être une approche théorique.

A l'opposé de ce discours, on note une grande unité dans les discours entre la presse de droite, en premier lieu *Le Figaro* et *Valeurs actuelles* et des sites identitaires ou catholiques, qui se rejoignent par exemple pour lutter contre les ABCD de l'égalité introduits en 2013-2014 dans quelques écoles maternelles et élémentaires.

La plus grande fracture des années 2000 entre les féministes est celle de la question du voile. En effet, le féminisme universaliste est fortement remis en cause en octobre 1989 par l'affaire dite des « foulards », puis du « voile », puis du « voile islamique ». On peut distinguer trois moments dans ces événements :

- Autour de 1989 quand paraît dans la presse locale la nouvelle de l'exclusion des cours, après la rentrée scolaire, de trois élèves musulmanes portant le foulard au collège Gabriel-Havez de Creil dans l'Oise. Les partisans de la défense de la laïcité s'opposent à celles d'une « laïcité ouverte » qui ne prononcent contre l'exclusion des filles portant le foulard à l'école. Le 27 novembre 1989, après le développement d'une violente campagne médiatique d'un côté et de l'autre, le Conseil d'Etat, sollicité par le gouvernement de Lionel Jospin, confirme la « liberté d'expression et de manifestation de croyances religieuses » mais affirme parallèlement le refus de tout ce qui perturberait le déroulement des activités d'enseignement et le rôle éducatif des enseignants et troublerait l'ordre dans l'établissement ou le fonctionnement normal du service public.
- Autour de 1994 lorsque François Bayrou, ministre de l'Education nationale, produit une circulaire adressée aux chefs d'établissement dans laquelle il propose de modifier le règlement intérieur condamnant le prosélytisme et les « signes ostentatoires ». Ce mouvement est renforcé après les attentats du 11 septembre 2001, lorsque la thèse de Samuel Huntington de 1997 sur le « choc des civilisations » déclare une incompatibilité profonde entre islam et occident, a *fortiori* entre islam et laïcité française.
- En 2003-2005, notamment dans le cadre de la loi du 15 mars 2004 sur l'interdiction des « signes ostensibles »

On peut donc distinguer chez les féministes trois types de laïcité : une « laïcité intransigeante », celle des personnalités et des groupes qui combattent l'islam, l'islamisme et l'intégrisme au nom d'un féminisme qui s'affirme universaliste, républicain et laïque ; une « laïcité de neutralité », entre autres avec le slogan « ni loi ni voile » ; et une « laïcité inclusive », qui défendent les droits des femmes et les droits

de ces dernières de pratiquer leur religion comme elles le souhaitent. Certaines féministes adoptent des positions islamophobes.

Les débats aboutissent, malgré les réserves du Conseil d'Etat, à la loi interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public, publiée au *Journal officiel* du 12 octobre 2010, car « se dissimuler le visage revient à porter atteinte aux exigences minimales de la vie en société. » précise sa circulaire d'application.

Des courants de féministes musulmanes s'affirment alors en tant que tels, et dénoncent la constante confusion entre islam, islamisme, intégrisme et terrorisme.

3. Politisation des questions sexuelles et controverses entre féministes

La controverse entre féministes se révèle aussi autour de la question de la prostitution. Pour certaines féministes du XXI^{ème} siècle, la prostitution se situe dans un continuum de violences à l'égard des femmes. Elles affirment qu'il est impossible de dissocier l'exploitation sexuelle et l'exploitation économique. Aux yeux des féministes abolitionnistes, il faut interdire la prostitution.

Le point de vue néoréglementariste, à l'inverse, insiste sur le fait qu'il faut laisser la parole aux prostituées, et qu'il est important d'insister sur la diversité des situations, des vécus et des contraintes.

La loi finalement adoptée le 13 avril 2016 a abrogé le délit de racolage, remplacé par la verbalisation des clients. Trois ans plus tard, un rapport publié fin 2019 constate que la loi est « diversement appliquée » sur le territoire et que « ses effets concrets sur le phénomène prostitutionnel n'ont pas encore été constatés ».

Aujourd'hui, une controverse existe au sein des féministes entre celles et ceux qui dénoncent la prostitution comme une violence faite aux femmes et celles et ceux qui affirment qu'il s'agit d'un métier comme un autre. Le féminisme prosexé revendique le fait qu'on puisse choisir de travailler avec son corps pour de l'argent et que les femmes puissent investir le champ de la pornographie.

4. A la recherche de nouveaux féminismes

La fin des années 2000 voit l'émergence de nouveaux groupes qui utilisent le numérique pour se faire connaître. Le contexte est marqué par la campagne pour l'élection présidentielle de 2007 au cours de laquelle la candidate Ségolène Royal subit de nombreuses attaques sexistes, mais aussi par les mobilisations pour le maintien des subventions au Planning familial en 2009, l'affaire Dominique Strauss-Kahn en 2011 et les luttes autour du mariage pour tous en 2012. Parallèlement, le contexte du développement du web 2.0 permet de scénariser et de publiciser des actions spectaculaires dénonçant avec ironie la domination masculine et le patriarcat. De nouvelles associations se créent – La Barbe, Osez le féminisme !, les Femem.

De nouveaux regroupement posent la question des femmes qui se disent « racisées », avec notamment le Mouvement des indigènes de la République, à l'intérieur duquel est créé un Collectif féministe. La coupure entre les féministes dites blanches et les autres a semblé perdurer jusqu'à l'apparition des groupes de Femmes gilets jaunes, particulièrement en Île-de-France, et leur interventions conjointes avec le Comité Adama Traoré.

5. Le moment #MeToo

Pour aller plus loin :

Banquet de Lagrasse ; Extrait de la conférence "Parcours de combattantes" donnée le mercredi 11 août dans le cadre du Banquet du Livre ("Toute lecture est un parcours") <https://youtu.be/Ln9vjM5Alyg> (consulté le 8 septembre 2021)

Girls power, Histoire des féminismes avec Florence Rochefort et Bibia Pavard, , <https://youtu.be/kuvmylFHKvA> (consulté le 8 septembre 2021)

Librairie Mollat ; Florence Rochefort - Ne nous libérez pas, on s'en charge, <https://youtu.be/qQclyB1tsLM>, (consulté le 8 septembre 2021)